

REPUBLIQUE FRANCAISE



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE DE LA MEUSE**

Recueil N°04 spécial

08 janvier2016

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MEUSE

**DIRECTION RÉGIONALE, DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**ARRETE n°2016-02 portant localisation et délimitation des unités de contrôle
et des sections d'inspection du travail de la région
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine**

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace,
de Champagne Ardenne et de Lorraine,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-4 et R 8122-5 ;

Vu l'article L 717-1 du code rural ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu la consultation des Comités Techniques des Services Déconcentrés d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine réunis conjointement en date du 16 novembre 2015 ;

Vu la consultation des Comités d'Hygiène et Sécurité et de Conditions de Travail d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine réunis conjointement en date du 26 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté ministériel daté du 1^{er} janvier 2016 nommant Madame Danièle GIUGANTI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2014 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la Champagne-Ardenne ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2014 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail en région alsace pour le département du Haut-Rhin ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail en région alsace pour le département du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de Lorraine ;

Vu la décision du 28 décembre 2015 du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne portant compétence par intérim du contrôle des établissements de transport ferroviaire et d'exploitation des réseaux de transport ferroviaire du département de la Marne ;

ARRETE

Article 1 : Il est constaté en région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine que les 20 unités de contrôle et 197 sections d'inspection du travail subsistent. Leur localisation, leur délimitation et leur compétence au sein des unités départementales sont établies conformément aux arrêtés susvisés.

Article 2 : Il est créé une Unité Régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal, placée sous l'autorité de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et dont la compétence s'étend sur l'ensemble de la région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine, concurremment avec les sections d'inspection.

Article 3 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et les responsables des unités départementales de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de

Lorraine sont chargés de l'application de la présente décision ainsi que de la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de chacun des départements ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Fait à Strasbourg, le 02 janvier 2016

Danièle GIUGANTI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
ISSN 0750-3969
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE
DE LA MEUSE
REALISATION ET COMPOSITION : SERVICE DES RESSOURCES ET DES MOYENS
Tél. : 03.29.77.58.20
Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :
www.meuse.gouv.fr